

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 9 juin 2023

N° 2023 / 046

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 3 juin 2023, sous la présidence de M. le 1^{er} adjoint Eddy LUSSIANA ;

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Sandrine NICOD, Nathalie SAULNIER

Excusés : Grégoire LONG pouvoir à Benoit COLIN, Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Eddy LUSSIANA, Sophie CAPELLI pouvoir à Nathalie SAULNIER, Jean-Michel PEUGET pouvoir à Rachel BOURGEOIS, David GEAY pouvoir à Alain PITON, Serge LACROIX pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Sandrine NICOD

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 13	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

**Objet : Eglise Saint-Nicolas – Rénovation extérieure / Plan de financement
Tranche optionnelle 2 (= tranche 3)**

- Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2007 d'inscription au titre des Monuments Historiques comprenant l'église Saint-Nicolas ;
- Vu la délibération n°2021-84 du Conseil Municipal du 25 octobre 2021 approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- Vu l'accusé réception d'une demande de subvention établi par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté en date du 4 mai 2023 pour la tranche optionnelle 2 (= tranche 3) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le plan de financement suivant pour la tranche optionnelle 2 (= tranche 3)

Dépenses	Tranche 3 2023
Honoraires	1 925,50 €
Travaux	42 998,56 €
Mission SPS	510,00 €
Divers et imprévus	2 000,00 €
Total	47 434,06 €

Recettes	Tranche 3 2023
DRAC – 30% de 25 639,64 €	7 691,00 €
Département du Jura – 30%	14 230,00 €
Commune de Moirans-en-Montagne	25 513,06 €
Total	47 434,06 €

- **SOLLICITE** l'aide de la DRAC au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **SOLLICITE** l'aide du Département du Jura au taux maximum pour la réalisation de cette opération ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat et du Département du Jura une autorisation de démarrage des travaux pour cette opération.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Sandrine NICOD



Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint
Eddy LUSSIANA

